Le 10/11/2022

NAPPES DE LA PLAINE DU ROUSSILLON
Syndicat Mixte

Bureau du Syndicat • Séance du 08/11/2022

Compte-rendu de réunion

15h35 : le quorum étant atteint, Nicolas GARCIA, Président du Syndicat ouvre la séance.

Il précise que le point principal à l'ordre du jour est la préparation du Débat d'Orientation Budgétaire 2023. Il ajoute que le bureau ne s'étant pas réuni avant l'été comme il le fait généralement, cette réunion doit également permettre de brosser un large panorama de l'activité du Syndicat Mixte ces derniers mois.

Nicolas GARICA propose ensuite l'ordre du jour suivant (transmis dans les convocations) :

I. <u>Informations et actualités</u>

- Etat des nappes et retour sur l'été 2022
- Autres informations

II. <u>Administration du Syndicat Mixte</u>

- Préparation du Débat d'Orientation Budgétaire 2023
- Modification du Règlement du Temps de Travail : *Délibération n°1*
- Demande de subvention auprès de l'Agence et de la Région pour l'année 2023 : *Délibération n°2*

III. <u>Dossiers techniques</u>

- Point sur les actions en cours
- Convention pour la réalisation de travaux relatifs aux forages sur la parcelle de tiers : *délibération n°3*
- Convention pour le rebouchage des forages : délibération n°4
- Nomination d'un représentant au comité du pilotage pour l'étude de la restauration du lit de la Têt aval : délibération n°5

IV. <u>Questions diverses</u>

L'ordre du jour est validé à l'unanimité.

Le 10/11/2022

1 Informations

Etat des nappes au 7 novembre et retour sur l'été 2022

N. GARCIA présente succinctement l'état quantitatif des nappes au 8 novembre. Il donne ensuite la parole à H. TACHRIFT qui fait une présentation plus détaillée par unité de gestion. Outre la situation actuelle de l'état des nappes, H. TACHRIFT dresse un bilan de la saison estivale et de la gestion de cette période de crise aigüe.

N. GARCIA insiste sur la nécessité que l'ensemble des usagers des nappes équipe les ouvrages de prélèvements de compteurs. Ceci est encore loin d'être le cas. Or, sans comptage des prélèvements, la gestion en période structurelle et à plus forte raison, la gestion en période de crise devient très difficile à réaliser. Il ajoute que le Préfet est conscient de cette lacune et qu'il entend insister sur ce point auprès des différentes catégories d'utilisateurs, notamment auprès de la Chambre d'Agriculture.

N. GARCIA ajoute qu'un travail est actuellement réalisé entre la Chambre d'Agriculture et le Conseil Départemental pour la rédaction d'un cahier des charges de schéma directeur départemental de l'eau brute pour l'irrigation agricole. Le travail est complexe.

T. MARTINEZ insiste sur le rôle indispensable que doit avoir la Chambre d'Agriculture en termes de gestion de l'eau.

A HARIBOU indique par ailleurs que les importations agricoles fragilise l'agriculture locale et que la Chambre d'Agriculture doit également prendre en compte cette donnée.

Information des décisions prises par le Président en vertu des pouvoir qui lui ont été délégués

N. GARCIA apporte les informations suivantes ;

Marché « Création d'un baromètre : l'eau souterraine et les catalans » (délibération n°6 du 16 mars 2021) : Ce marché a été attribué à l'entreprise Latitude B.E. pour un montant de 12 863,50 € H.T.

Ce marché est aidé à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau. Les prestations sont en cours.

H. TACHRIFT rappelle les objectifs de cette prestation qui doit permettre de mieux orienter les actions d'informations et de communication et qui constitue en tant que tel une action de communication.

Marché « Education à l'environnement dans les écoles primaires de la plaine du Roussillon » (délibération n°6 du 11 février 2022) : Ce marché a été déclaré infructueux (absence d'offre télétransmise). Etant donné le montant estimé de l'action, trois devis ont été demandés. Cette action sera réalisée par les associations « petits débrouillards » et « Labelbleu » pour un montant total de 18 104 €

Cette action est aidée à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau. Les prestations sont en cours.

M MARTINEZ demande si cette action peut être réalisée sur la commune de Cases de Pène.

H. TACHRIFT indique cette action est destinée à toutes les écoles des communes situées dans le périmètre du Syndicat Mixte. Cependant, Cases de Pène n'est pas inclus dans le dit périmètre.

M. CABRERA demande l'école de Bages a déjà participé à cette action. H. TACHRIFT répond par l'affirmative.

Marché « Diagnostic des pressions polluantes sur les zones de sauvegarde » (délibération n°2 du 16 décembre 2021) : Ce marché a été attribué à l'entreprise Envilys pour un montant de 60 175 € H.T.

Ce marché est aidé à hauteur de 70% par l'Agence de l'Eau. Les prestations ont débuté en octobre. Les élus des communes concernés ainsi que les représentants professionnels concernés (agriculture, industrie etc.) seront rapidement associés à ce travail

Marché « Recharge artificielle des nappes » (délibération n°7 du 24 mars 2022) : Le lot 1 (essai sur la commune de Thuir) a été attribué au BE Hydro.geo.consult pour un montant de 29 103,30 € H.T. Le lot 2 (étude technique et juridique pour une mise en œuvre pérenne) est déclaré infructueux en l'absence d'offre.

Ce marché est aidé à hauteur de 20% par la Région. Il est susceptible d'être aidé à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau (non confirmé). Les prestations vont débuter fin novembre, début décembre.

<u>Autres informations</u>

N. GARCIA donne la parole à H. TACHRIFT pour présenter au bureau d'autres informations :

- **Site Visio'66 : ouverture du site au grand public**

  H. TACHRIFT rappelle que cet outil est issu du projet de recherche Dem'eaux Roussillon. Il permet de synthétiser de très nombreuses informations relatives à la gestion de l'eau sur le département et de voir en un clin d'œil et en temps réel la situation des différentes masses d'eau (cours d'eau et nappes).

  Il ajoute que cet outil est actuellement financé par le BRGM, le CD66, PMM et le SMNPR et qu'il vient d'ouvrir pour le grand public à l'adresse suivante :

  https://demeauxroussillon.follow.solutions

- **Révision de l'Arrêté Cadre Sécheresse (ACS)**

  H. TACHRIFT rappelle que cet arrêté encadre la prise des arrêtés temporaire de restriction d'eau. Sa révision vise à se conformer aux directives nationales, être plus claire vis-à-vis du grand public notamment et redéfinir les mesures de restrictions, notamment agricoles.

  Le nouvel arrêté doit être pris au printemps.

- **Travail collectif des structures de gestion ?**

  H. TACHRIFT informe que l'ensemble des structures de gestion (eaux superficielles et eaux souterraines) de l'ex Région LR ont beaucoup échangé cette dernière année (techniciens et directions).

  De ces discussions, il ressort l'opportunité de se structurer pour :

  - Favoriser les échanges techniques entre structures (problématiques communes)
  - Être un interlocuteur privilégié auprès de l'Agence de l'Eau et des services de l'Etat pour porter certaines problématiques communes à toutes les structures de gestion.

  Une rencontre entre Directeurs de structures et la Directrice de la délégation de Montpellier est prévue le 15 novembre.

- **Agendas :**

Enfin, H. TACHRIFT porte à la connaissance de l'Assemblée la date des prochaines réunions suivantes :

- 15 novembre (pas encore d'horaire) : Réunion « Comité Ressource » (ex comité sècheresse) pour dresser le bilan 2022

- 20 décembre à 14h30 : Comité Syndical

- 5 janvier au matin : CLE des nappes

- 14 février après-midi : Comité Syndical

M. ROLLAND indique qu'elle ne pourra pas être présente au Comité Syndical du 20 décembre.

2 Administration du Syndicat Mixte

Préparation du Débat d'Orientation Budgétaire

N. GARCIA indique que le Débat d'Orientation Budgétaire est traditionnellement discuté au préalable en bureau.

Il rappelle ensuite ce qui avait été présenté l'an et acté l'an passé : une hausse limitée des cotisations statutaires entre 2022 et 2024 (entre 2,5% et 1,5% / an). Ce temps doit être mis à profit pour définir de nouvelles perspectives en terme d'orientation de travail et source de financement.

N. GARCIA présente ensuite en grande masse les prévisions budgétaires pour 2022 et les perspectives pour 2023

L'année 2022 devrait s'achever avec un résultat de l'ordre de +100 000 € (soit 30 000 € que lors de l'année 2021). Ce résultat s'explique par une hausse des prestations externalisées.

L'année 2023 devrait se caractériser par une très forte dépense en investissement (réalisation des ouvrages pour renforcer le suivi des intrusions salines) et le démarrage de nombreuses actions techniques externalisées.

Cette forte hausse des dépenses ne sera possible qu'avec une hausse conséquente des recettes : celle-ci sera liée à la hausse limitée des cotisations mais surtout à la hausse des aides. Dans tous les cas, les actions devront être ajustées pour conserver un niveau de trésorerie nécessaire.

N. GARCIA donne ensuite la parole à H. TACHRIFT qui présente dans le détail les éléments abordés par N. GARCIA.

T/ MARTINEZ indique qu'en terme de cotisations statutaires, ceci avait déjà été présenté l'an passé. Il demande s'il y a eu des modifications.

H. TACHRIFT indique qu'en effet, il s'agit d'un rappel de ce qui a été présenté l'an passé pour les trois ans à venir (2022, 2023, 2024) et qu'il n'y a eu aucune modification depuis.

Avant de conclure ce sujet, N. GARCIA précise qu'à ce stade, il n'est pas prévu de vote : il s'agit d'un travail amont pour préparer le DOB en Comité Syndical. Il demande donc aux membres du bureau s'ils ont des remarques ou des propositions à formuler.

En l'absence d'autres prise de parole, ce point de l'ordre du jour est clos.

Modification du Règlement Intérieur de la Gestion du Temps de Travail (RI GTT)

N. GARCIA donne la parole à H. TACHRIFT pour présenter ce point de l'ordre fu jour. Ce dernier apporte les éléments suivants :

La loi du 6 août 2019 de « transformation de la vie publique » rend nécessaire de faire évoluer le Règlement de la GTT du Syndicat Mixte qui datait de 2010. Il indique qu lee

nouveau règlement s'est fondé sur les principes du règlement du CD66 en l'adaptant à la taille de la structure.

Il ajoute que ce projet de Règlement a été approuvé par le Comité Technique du 11/10/2022.

N. GARCIA demande à H. TACHRIFT d'expliciter les deux régimes proposer par la proposition de Règlement pour s'assurer que la durée légale de 1607 h / an soit respectée.

H. TACHRIFT présente les deux régimes hebdomadaires possibles en s'appuyant sur le tableau p7. Tous deux permettent de respecter la durée légale du temps de travail annuel de 1607 h.

En l'absence d'autres remarques, N. GARCIA propose de passer au vote.

Il est disponible sur l'intranet du Syndicat Mixte ou en papier sur simple demande.

La délibération n°1 relative à l'adoption du nouveau Règlement Intérieur de Gestion du Temps de Travail est adoptée à l'unanimité.

<u>Demandes de subvention pour l'année 2023</u>

N .GARCIA rappelle que l'Agence de l'Eau et la Région sont des partenaires financiers indispensables pour le Syndicat Mixte. L'Agence finance notamment quatre postes (Directeur / Hydrogéologue, Chargée de mission SAGE, Chargé de Mission PGRE, Technicien). Les demandes de financement pour l'année 2023 doivent être réalisées avant le 31/12/2022.

En l'absence de remarques, N. GARCIA propose de passer au vote.

La délibération n°2 relative aux demandes de subvention à l'Agence de l'Eau et la Région pour les postes du Syndicat Mixte, pour l'année 2023 est adoptée à l'unanimité.

3 Dossiers techniques

Points sur les actions en cours

N. GARCIA indique que cette fin d'année 2022 se caractérise par l'achèvement et le démarrage de nombreuses actions techniques. Il demande donc à H. TACHRIFT de brosser un panorama de la situation, sachant que certains dossiers ont été discuté et intégré aux perspectives financières dans le cadre de la préparation du DOB

H. TACHRIFT présente donc les principales actions en cours, sur le point de se terminer ou au contraire de débuter. Pour chacune d'elle, il rappelle, la délibération dont elle est issue, son montant et son taux d'aide, son objectif et son calendrier :

- Amélioration du suivi des chlorures sur la bordure côtière nord
- Rebouchage forage
- Baromètre « eau souterraine et Roussillon »
- Action scolaire 2022-23 (18 000 € aidé à 50%)
- Essai de recharge artificielle sur la commune de Thuir
- Diagnostic des pressions polluantes en zones de sauvegarde
- Expérimentation et Démonstration de technique d'économies d'eau en agriculture biologique

Concernant cette dernière action, outre l'Agriculture Biologique, N. GARCIA souhaiterait que puisse bénéficier de cette action l'agroécologie et la culture en sol vivant.

T. MARTINEZ assure qu'il y a de nombreuses initiatives à prendre en terme d'agriculture. Il indique en outre qu'une expérimentation va débuter sur sa commune ainsi que deux autres du Pays de l'Agly. Sur Case de pène, 2 ha de pistachiers vont être plantés prochainement. Cette culture est rentable même sens irrigation indique-t-il. Cette culture sera réalisée sur des terres actuellement en friches propriétés de la commune.

Réalisation de piézomètres sur des parcelles tiers

N. GARCIA indique que dans le cadre de l'amélioration du suivi des chlorures sur la bordure côtière nord, il est prévu de réaliser 3 nouveaux ouvrages sur les parcelles du SMIPEP (délibération n°6 du 03/03/2022). La réalisation de ces ouvrages, à la charge du SMNPR, nécessite de passer convention avec le SMIPEP.

La convention envisagée a été jointe à la convocation.

En l'absence de remarques sur ce point, le bureau passe au vote.

La délibération n°3 relative à la convention à passer avec le SMIPEP pour la création d'ouvrage de suivi sur leur parcelle et votée à l'unanimité

Réalisation de travaux de rebouchage sur des parcelles de tiers

N. GARCIA indique que dans le cadre de de sa Déclaration d'Intérêt Général (DIG), le SMNPR réalise des travaux de rebouchage ou de mise aux normes sur les parcelles de tiers.

Pour réaliser ces travaux, il convient de passer convention avec les propriétaires de ces ouvrages.

En l'absence de remarques sur ce point, le bureau passe au vote.

La délibération n°4, relative à la convention à passer avec les propriétaires d'ouvrages sur lesquels le SMNPR va réaliser des travaux, est votée à l'unanimité.

Représentant du SMNPR au Copil de l'étude de restauration de la Têt

N. GARCIA rappelle que le SMTBV réalise une étude de restauration du lit de la Têt entre Nefiach et Perpignan. Le SMNPR est étroitement associée à cette étude étant donné les liens forts avec les nappes dans ce secteur.

Le SMTBV demande à ce qu'un représentant du SMNPR soit nommé en COPIL. N. GARCIA propose que Denis OLIVE, délégué issu de la commune d'Ille sur Têt, soit le représentant du SMNPR dans ce Copil.

Ce dernier est d'ores et déjà le représentatn du SMNPR au comité de rivière « Têt ».

La délibération n°5, nommant Denis OLIVE représentant du SMNPR au Copil de l'étude de la Têt réalisée par le SMTBV, est votée à l'unanimité.

3 Questions diverses

N. GARCIA demande si un membre du bureau souhaite aborder des questions diverses.

17h30 : En l'absence de questions diverses, N. GARCIA clôt la séance.